

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Une assurance placement de la Branche 23 structurée liée, via le fonds, à un produit dérivé sous-jacent émis par Belfius Financing Company SA, garanti par Belfius Banque SA.



Police d'assurance de type Branche 23

Document promotionnel décembre 2021 - janvier 2022

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale de la police, au moins 90% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de pré-compte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

■ sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des caractéristiques supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

■ avec un risque de perte possible de maximum 10% de la prime nette investie à l'échéance finale

■ avec un remboursement de maximum 140% à l'échéance finale, les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles

■ d'une durée fixe de 8 ans, 1 mois et 4 jours

■ sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

Coût total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale:

■ Maximum 3,83% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 8 ans, 1 mois et 4 jours

DVV Assurances¹ vous propose:

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

¹ DVV est une marque et un nom commercial de Belins SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie

Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 est une police d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans, 1 mois et 4 jours** et court jusqu'au 12/03/2030.

Objectif d'investissement

Le réchauffement de la planète et les changements climatiques y afférents sont des questions de plus en plus préoccupantes. Lors du sommet mondial sur le climat à Paris, la plupart des pays se sont engagés à limiter la hausse des températures à maximum 2 degrés Celsius.

Les actions de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) sont sélectionnées parmi des entreprises qui tiennent compte des changements climatiques, qui veulent prendre des initiatives pour une énergie plus renouvelable et qui sont considérées comme des sociétés leaders sur le plan des critères ESG¹.

L'investisseur doit être conscient qu'il transmet de l'argent à l'émetteur et que cet argent n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères ESG. Seul le rendement est lié à un indice intégrant des critères ESG.

¹ Critères ESG: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise).

Infos économiques¹

La pandémie a de nouveau fait la une de l'actualité ces dernières semaines. Son impact sur l'économie est en raison de la couverture vaccinale élevée - probablement moindre qu'auparavant. La reprise économique devrait se poursuivre, même si les perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales et les pénuries de matériaux ne seront pas résolues avant le premier semestre 2022. Une fois les stocks reconstitués, cela donnera une impulsion supplémentaire à la croissance économique en 2022. L'inflation a continué à augmenter dans de nombreux endroits ces derniers mois et dépassera l'objectif d'inflation de la plupart des banques centrales d'ici la fin de 2021. Les taux d'inflation élevés sont en grande partie dus aux prix élevés de l'énergie. Dans le courant de l'année 2022, l'inflation devrait à nouveau diminuer. Belfius Research prévoit une croissance économique de 4,4 % et une inflation de 1,8 % pour la zone euro en 2022.

¹ Source: Belfius Banque - Stratégie d'investissement - décembre 2021

Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

Description de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)

L'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) est composé au moyen de filtres d'exclusion et de sélection, sur la base de l'indice Stoxx Europe 600 (Price), comportant 600 actions. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP>.

L'indice Stoxx Europe Climate Awareness Ex Global Compact Controversial Weapons & Tobacco (Price) est composé au départ de ces valeurs. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur: <https://www.stoxx.com/indexdetails?symbol=SXECATEG&stoxxindex=sxeca-teg&searchTerm=Europe+Climate+Awareness>

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice.

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

Méthode de sélection

Cet indice contient à peu près 364 actions. Les entreprises retenues sont celles qui ont un lien de prestation CDP¹ de A à C-, sont leaders en matière de changements climatiques, en surveillent rigoureusement les conséquences et s'attaquent aux problèmes liés aux changements climatiques et environnement.

1. Les scores A et A- concernent des entreprises qui jouent un rôle de premier plan dans la gestion responsable des questions climatiques. Ces entreprises font rapport d'actions spécifiques qui jouent un rôle exemplaire dans ce domaine.
2. Les scores B et B- concernent des entreprises qui gèrent leur impact sur le climat. Elles analysent les résultats des actions qu'elles ont mises en œuvre pour protéger le climat et disposent d'une bonne connaissance de leur impact climatique.
3. Les scores C et C- sont attribués aux sociétés qui ont examiné l'impact de leur entreprise sur le climat et inversement et qui prouvent qu'elles ont conscience et connaissent les problèmes climatiques.

Les entreprises suivantes sont exclues:

- Les entreprises du secteur du charbon et du tabac
- Les entreprises associées à des activités d'armement controversées telles qu'identifiées par Sustainalytics² ou dont les activités vont à l'encontre des UN Global Compact Principles³.

L'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) est composé au départ de ces valeurs. Vous trouverez de plus amples informations concernant cet indice sur : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>.

Les entreprises suivantes sont exclues:

- Le top 10% des entreprises avec les rejets de CO₂ les plus élevés
- Les entreprises qui obtiennent un mauvais score au niveau des critères ESG⁴
- Les entreprises qui obtiennent un score 0 pour l'indicateur évaluant si l'entreprise a pris des initiatives afin d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que celles dont le recours à des sources d'énergies renouvelables représente moins de 10% de leur consommation totale d'énergie primaire
- Les entreprises dont les actions ne sont pas suffisamment liquides (négociables)
- Les entreprises dont l'action a été suspendue plusieurs jours (plus de 10%) au cours des 12 derniers mois

Les entreprises qui restent après application de ces filtres d'exclusion constituent ensemble la liste de sélection. Les 50 actions qui ont le rendement du dividende le plus élevé et la volatilité historique⁵ la plus faible sont ensuite sélectionnées. Enfin, cet indice est encore limité à maximum 8 entreprises issues d'un même secteur industriel.

Les 50 actions sélectionnées sont ensuite pondérées selon l'inverse de la volatilité historique avec une pondération maximale de 10%.

La composition de l'indice est revue chaque trimestre selon la méthode de sélection ci-dessus. Vous trouverez une liste des entreprises de l'indice à la page 4.

Pour un indice du type 'Price', les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice (contrairement à un indice du type 'Total Return').

¹ CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation qui aide les entreprises et les villes à faire prendre conscience de l'impact des grandes entreprises sur l'environnement.

² Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux de la recherche en matière de développement durable. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.sustainalytics.com/>

³ Vous trouverez plus d'informations concernant les UN Global Compact Principles sur <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

⁴ Critères ESG: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise).

⁵ La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et au revenu potentiel est élevé.

Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

À l'échéance finale, la valeur finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) est comparée à la valeur initiale de l'indice (fixée le 15/02/2022). La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La valeur finale est la moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation.

Si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majorée de 100% de la hausse éventuelle de l'indice par rapport à la valeur initiale avec une plus-value maximale de 40%, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles.

Si la valeur finale de l'indice est inférieure à la valeur initiale, la prime de remboursement est diminuée à raison de 100% de la baisse de l'indice, avec un remboursement minimum de 90% de la prime nette investie à l'échéance finale, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Une perte de capital de maximum 10% est dès lors possible.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est due sur la prime versée.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -1,54% et maximum 4,00%¹.

¹ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (15/02/2022) jusqu'à la date de fin incluse (12/03/2030). Ces derniers sont valables pour autant que la police d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

Quelques exemples chiffrés²

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-15%	+5%	+45%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale ³	90%	105%	140%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	900 EUR	1.050 EUR	1.400 EUR
Rendement actuariel net ⁴	-1,54%	0,36%	4,00%

² Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

⁴ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (15/02/2022) jusqu'à la date de fin incluse (12/03/2030). Ces derniers sont valables pour autant que la police d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les scénarios de performance, nous vous invitons à consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID) , <http://www.dvv.be/dvv-invest/KID-094F> qui contient des scénarios calculés sur base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat de la police), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur de la police»).

COÛTS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Coûts liés à la police d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du souscripteur. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance de la police. En cas de rachat au cours des 8 premières années de la police, un précompte mobilier est retenu - voir paragraphe 'Fiscalité' plus loin dans la fiche produit.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Coûts liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,92% de la valeur nominale du montant souscrit.
Frais récurrents	0,36% par an ou 2,91% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Coût total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (sur la base du montant minimum de souscription de 1.000 euros)

Pourcentage maximum	3,83% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 8 ans, 1 mois et 4 jours
Montant maximal absolu	38,30 euros par coupure sur l'ensemble de la durée de 8 ans, 1 mois et 4 jours

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 13/12/2021 au 31/01/2022 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 07/02/2022. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être versé sur le compte, la police ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Police d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	DVV. DVV est une marque et un nom commercial de Belins SA, , place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Conseiller en assurances	L'agence DVV assurances
Émetteur du produit dérivé sous-jacent	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA
Garant du produit dérivé sous-jacent	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings .
Durée de la police	8 ans, 1 mois et 4 jours, du 08/02/2022 au 12/03/2030
Stratégie d'investissement	Le fonds d'investissement qui est lié à la police d'assurance-vie " DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030" vise de verser, à la date finale de la police, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG), avec une plus-value maximale de 40%. Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles. En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale de la police, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG)	Valeur initiale: cours de clôture le 15/02/2022. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 12/03/2029 - 12/04/2029 - 12/05/2029 - 12/06/2029 - 12/07/2029 - 12/08/2029 - 12/09/2029 - 12/10/2029 - 12/11/2029 - 12/12/2029 - 12/01/2030 - 12/02/2030 - 26/02/2030. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG .
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe sur les opérations d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de DVV assurances
Remboursement du capital	L'objectif visé est, à l'échéance finale de la police, de verser au souscripteur minimum 90% des primes nettes payées (versements nets - rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré de la police décède avant la date de fin de la police, la valeur de la police sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)(s) au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur de la police ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

Composition de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) au 30-11-2021

Société	Secteur	Pays
ABB	Industrial Goods and Services	CH
ADECCO	Industrial Goods and Services	CH
AHOLD DELHAIZE	Personal Care, Drug and Grocery Stores	NL
AMUNDI	Financial Services	FR
ASR NEDERLAND NV	Insurance	NL
ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
ASTRAZENECA	Health Care	GB
BASF	Chemicals	DE
BOUYGUES	Construction and Materials	FR
DANONE	Food, Beverage and Tobacco	FR
DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
DIRECT LINE INSURANCE GROUP	Insurance	GB
E.ON	Utilities	DE
ELISA CORPORATION	Telecommunications	FI
ENAGAS	Energy	ES
Essity B	Personal Care, Drug and Grocery Stores	SE
GECINA	Real Estate	FR
GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
HERA	Utilities	IT
IBERDROLA	Utilities	ES
ITALGAS	Utilities	IT
KONE B	Industrial Goods and Services	FI
KPN	Telecommunications	NL
NATIONAL GRID	Utilities	GB
NESTLE	Food, Beverage and Tobacco	CH
NN GROUP	Insurance	NL
NOKIAN RENKAAT	Automobiles and Parts	FI
NOVARTIS	Health Care	CH
ORANGE	Telecommunications	FR
ORION B	Health Care	FI
ORKLA	Food, Beverage and Tobacco	NO
POSTE ITALIANE	Insurance	IT
RANDSTAD	Industrial Goods and Services	NL
RECKITT BENCKISER GRP	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
SANOFI	Health Care	FR
SEVERN TRENT	Utilities	GB
SGS	Industrial Goods and Services	CH
SKANSKA B	Construction and Materials	SE
SMURFIT KAPPA GRP	Industrial Goods and Services	IE
SWISS LIFE HLDG	Insurance	CH
SWISSCOM	Telecommunications	CH
TELE2 B	Telecommunications	SE
TELENOR	Telecommunications	NO
TELIA COMPANY	Telecommunications	SE
TERNA	Utilities	IT
TESCO	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
UNILEVER PLC	Personal Care, Drug and Grocery Stores	GB
Vonovia SE	Real Estate	DE
ZURICH INSURANCE GROUP	Insurance	CH

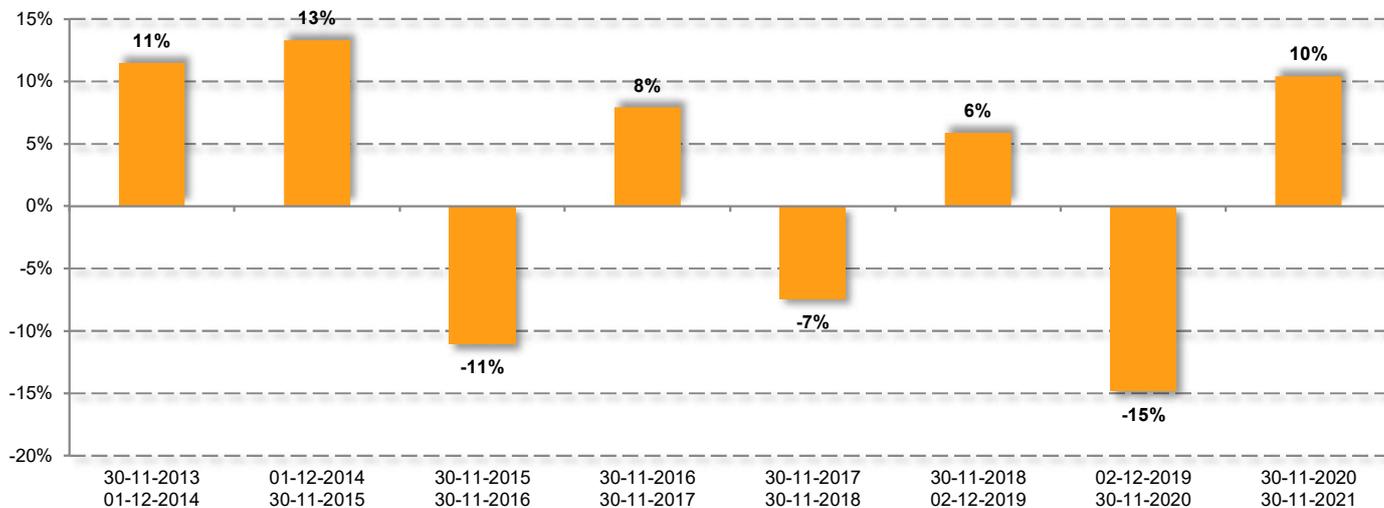
Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXECSEG&stoxxindex=isxecseg&searchTerm=ESG>

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) sur 8 ans

Cours de clôture au 30-11-2021 : 132,68



Source: Thomson Reuters Datastream. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement - Le nouvel indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 (Price) a été lancé le 29-08-2018 et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des polices d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Précompte mobilier:<ul style="list-style-type: none">- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début de la police sont exonérées de précompte mobilier- en cas de rachat au cours des 8 premières années de la police, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).▪ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due.▪ Droits de succession / impôt de succession: les dispositions légales et réglementaires belges sont applicables. <p>Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat ou dus à l'occasion de son exécution sont à la charge du souscripteur ou du/des bénéficiaire(s).</p> <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
DOCUMENTATION	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID)▪ Le document «Information précontractuelle complémentaire»▪ Le règlement de gestion▪ Les conditions générales <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences DVV assurances, qui assurent le service financier, ainsi que sur https://www.dvv.be/fr/epargne-et-placements/investir/dvv-invest.html.</p> <p>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du <u>prospectus de base</u> du 25-05-2021 (le Notes Issuance Programme) sous lequel le produit dérivé sous-jacent est émis, ainsi que du premier supplément du 17-08-2021 et de tous les suppléments futurs éventuels, approuvés par la FSMA. L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.</p> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de DVV Assurances, ainsi que sur dvv.be ou sur belfius-financingcompany.lu</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030».</p> <p>Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>Chaque jour, nous nous efforçons de vous offrir le meilleur service et nous sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.</p> <p>En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter votre conseiller DVV ou votre chargé de relation et, à défaut, le gestionnaire de votre dossier. Ils prendront le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous.</p> <p>Faute de solution, ou si vous ne souhaitez pas signaler votre plainte à votre personne de contact, vous pouvez vous adresser au Service Plaintes de DVV, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à plaintes@dvv.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée? Vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à info@ombudsman.as. Plus d'infos: ombudsman.as</p> <p>Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.</p>

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030

Police d'assurance du type Branche 23 - décembre 2021 - janvier 2022

Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans la police d'assurance-vie «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030»:

- un risque de capital: à l'échéance finale, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.
- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié à la police d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par DVV en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds «DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale de la police.
- un **risque de fluctuation de la valeur de la police (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.
- le **risque de durabilité** : le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur ou la performance des instruments financiers détenus dans le portefeuille du fonds. Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :
 - Environnemental : des événements environnementaux peuvent créer des risques matériels pour les entreprises faisant partie du portefeuille du fonds. Ces événements peuvent par exemple provenir du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc.
 - Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent l'impact qu'elles ont sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé, à la sécurité et aux risques relatifs aux conditions de travail en général ainsi qu'au respect du droit du travail et des droits humains relèvent de la dimension sociale.
 - Gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gestion des entreprises telles que l'indépendance du conseil d'administration, les relations et la rémunération des travailleurs et le respect des obligations fiscales. Les risques liés à la gouvernance résultent souvent d'un défaut de surveillance ou d'incitant au niveau du management d'une entreprise à faire respecter les bonnes pratiques de gouvernance en son sein.

Le risque de durabilité peut être spécifique aux entreprises dont des parts sont détenues en portefeuille, en fonction de leurs activités et leurs pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Si un événement imprévu survient auprès d'une entreprise dans laquelle des parts sont détenues en portefeuille tel qu'une fraude fiscale, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance de l'entreprise. Le fait pour une entreprise d'intégrer les critères ESG dans sa stratégie permet de limiter son degré d'exposition au risque de durabilité.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur dvv.be/risques

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire à la police d'assurance DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030.

Conditions valables au 13/12/2021 - Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable: DVV (DVV est une marque et nom commercial de Belins SA), B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11 - BE70 0689 0667 8225
RPM Bruxelles TVA - BE 0405.764.064 compagnie d'assurances de droit Belge agréée sous le code 0037.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du 13/12/2021 au 31/01/2022 inclus (sauf clôture anticipée) dans votre agence DVV.